



INFORMATION

MISE EN PLACE D'UN PORTAIL FAMILIAL

Afin de mettre en place une politique enfance jeunesse maîtrisée, cohérente et de qualité et une gestion rationalisée et efficace de la restauration scolaire et des actions péri et extra scolaires, il est mis en place, à compter de la rentrée de septembre 2015 un guichet unique accessible par un portail famille en ligne.

La saisie des présences est assurée dans les différents établissements à l'aide de tablettes tactiles directement raccordées pour une mise à jour des présents en temps réel.

Accessible **24h/24 7jours/7**, le portail famille vous permet de gagner du temps en :

- Gérant vos informations personnelles
- Gérant les inscriptions (*restauration scolaire, garderie...*)
- Déclarant les absences des enfants
- Régulant vos factures

Les inscriptions aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et à la garderie se feront toujours via un dossier papier à remettre au SAEJ ou à l'accueil de la Mairie.

Suite à cette inscription, votre identifiant vous sera remis afin d'avoir accès au portail famille. (*Communication de votre adresse mail indispensable*)

Tarifs périscolaire et TAP :

- Accueil périscolaire à la journée par enfant :
Revenu fiscal de référence :

0 à 20 000,00 €	0.15 cts
20 001,00€ à 40 000,00€	0,20 cts
Plus de 40 000,00€	0.25 cts

- TAP : facturation trimestrielle : 15€/ trimestre par enfant